

**Convention sur la lutte
contre la désertification**Distr. générale
22 décembre 2011
Français
Original: anglais**Conférence des Parties****Rapport de la Conférence des Parties sur sa dixième session
tenue à Changwon du 10 au 21 octobre 2011****Première partie
Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session	1–8	3
A. Cérémonie de bienvenue	1	3
B. Ouverture de la dixième session de la Conférence des Parties	2	3
C. Élection du Président	3–4	3
D. Déclarations générales	5–8	3
II. Questions d'organisation.....	9–46	3
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	9–12	3
B. Élection des autres membres du Bureau	13–17	5
C. Pouvoirs des délégations	18–19	6
D. Accréditation d'organisations internationales et non gouvernementales, admission d'observateurs	20	6
E. Comité de la science et de la technologie	21–29	6
F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	30–33	7
G. Comité plénier	34–37	7
H. Groupe spécial d'experts	38–40	7
I. Participation.....	41–45	8
J. Documentation	46	9
III. Inscription d'activités d'organisation non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert.....	47–50	10

IV.	Débat spécial: séances de dialogue	51–60	10
A.	Table ronde 1: Désertification/dégradation des terres, sécheresse et sécurité alimentaire: préserver notre patrimoine naturel pour garantir notre sécurité alimentaire.....	55	11
B.	Table ronde 2: La Convention dans le contexte de la Conférence Rio+20: faire de la lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse la clef de voûte de l'économie verte	56	11
C.	Table ronde 3: Contribution de la science à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: améliorations à envisager	57–60	11
V.	Neuvième table ronde des parlementaires.....	61–62	12
VI.	Décisions et résolution adoptées par la Conférence des Parties.....	63–70	12
A.	Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties.....	64	12
B.	Décision prise sur la recommandation du Bureau	65	12
C.	Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier	66	13
D.	Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	67	13
E.	Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie	68	14
F.	Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts.....	69	15
G.	Résolution.....	70	15
VII.	Conclusion de la session	71–72	15
A.	Date et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties	71	15
B.	Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur sa dixième session	72	15
Annexes			
I.	Résumé du débat de haut niveau établi par le Président de la dixième session de la Conférence des Parties		16
II.	List of speakers at the special segment: interactive dialogue sessions.....		21
III.	Déclaration des parlementaires		24
IV.	Déclaration des organisations de la société civile		29
V.	Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres.....		31
VI.	Draft Chairman's summary of the interactive panel discussion on the mid-term evaluation of the 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008-2018).....		34
VII.	Documents before the Conference of the Parties at its tenth session		37

I. Ouverture de la session

A. Cérémonie de bienvenue

1. Le 10 octobre 2011, la dixième session de la Conférence des Parties a été ouverte par le Président de la neuvième session, S. E. M. José Ramon Cueva (Argentine).

B. Ouverture de la dixième session de la Conférence des Parties

2. Le 10 octobre 2011 aussi, en application de l'article 22 du Règlement intérieur de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Président de la neuvième session de la Conférence des Parties a fait une déclaration.

C. Élection du Président

(Point 1 de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 10 octobre 2011, la Conférence des Parties a élu par acclamation S. E. M. Don Koo Lee, Ministre en charge du Service forestier de la République de Corée, Président de sa dixième session.

4. Le Président nouvellement élu a fait une déclaration.

D. Déclarations générales

5. À la 1^{re} séance également, le 10 octobre 2011, le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention a fait une déclaration.

6. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Pologne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de l'Algérie (au nom des États d'Afrique), de la République islamique d'Iran (au nom des États d'Asie et du Pacifique), du Costa Rica (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et de l'Ukraine (au nom des États d'Europe centrale et orientale).

7. Une déclaration a été faite par le représentant du Fonds international de développement agricole.

8. Une déclaration a également été faite par le représentant d'organisations non gouvernementales.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

9. La Conférence a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1^{re} séance, le 10 octobre 2011.

10. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Argentine, de la Jamaïque et de l'Algérie (au nom des États d'Afrique).

11. À la même séance, après les éclaircissements apportés par le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention, la Conférence a adopté son ordre du jour ci-après, tel que présenté dans le document ICCD/COP(10)/1 et modifié oralement:

1. Élection du Président.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Élection des autres membres du Bureau:
 - a) Élection des membres du Comité de la science et de la technologie: modification du Règlement intérieur (y compris l'article 22);
 - b) Élection des Vice-Présidents;
 - c) Élection du Président du Comité de la science et de la technologie;
 - d) Élection du Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.
4. Pouvoirs des délégations.
5. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, admission d'observateurs.
6. Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018):
 - a) Examen du rapport du Comité de la science et de la technologie, y compris ses recommandations à la Conférence des Parties;
 - b) Examen du rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, y compris ses recommandations à la Conférence des Parties;
 - c) Mécanismes destinés à faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention;
 - d) Examen des progrès réalisés dans l'application de la stratégie globale de communication;
 - e) Procédures révisées pour la participation des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification;
 - f) Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection restant à appliquer;
 - g) Mise à jour du fichier d'experts et création, s'il y a lieu, de groupes spéciaux d'experts.
7. Programme et budget:
 - a) Programme et budget de l'exercice biennal 2012-2013;
 - b) Résultats financiers des fonds d'affection spéciale de la Convention.
8. Suite donnée à l'évaluation du Mécanisme mondial par le Corps commun d'inspection:
 - a) Application des paragraphes 1 à 3 et 5 à 8 de la décision 6/COP.9;
 - b) Évaluation des arrangements relatifs au Mécanisme mondial qui ont déjà été adoptés ou qui pourraient l'être en matière d'établissement de

rapports, d'obligation de rendre des comptes et de dispositions institutionnelles.

9. Examen du suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que des résultats des dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission du développement durable.
 10. Questions en suspens:
 - a) Article 47 du Règlement intérieur;
 - b) Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions de mise en œuvre;
 - c) Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation.
 11. Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification (2010-2020).
 12. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert.
 13. Débat spécial: séances de dialogue.
 14. Programme de travail de la Conférence des Parties à sa onzième session.
 15. Rapport sur les travaux de la session.
12. À la même séance, après une déclaration du représentant de l'Algérie (au nom des États d'Afrique), la Conférence des Parties a adopté l'organisation des travaux de sa dixième session.

B. Élection des autres membres du Bureau

(Point 3 de l'ordre du jour)

13. La Conférence a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e et 9^e séances, les 10, 14 et 21 octobre 2011.

14. À ses 1^{re} et 2^e séances, les 10 et 14 octobre 2011, la Conférence a élu les membres du Bureau ci-après pour sa dixième session:

<i>Vice-Présidents:</i>	M. Khalifa Abdel Kader (Algérie)
	M. Bongani Masuku (Swaziland)
	M. Brij Mohan Singh Rathore (Inde)
	M. Ogtay Jafarov (Azerbaïdjan)
	M. Peter Molnar (Hongrie)
	M. Pedro Garcia Brito (République dominicaine)
	M ^{me} Sonia Gonzales Molina (Pérou)
	M. Franz Breitwieser (Autriche)
	M. Yves Guinand (Suisse)
<i>Vice-Président/Rapporteur:</i>	M. Peter Molnar (Hongrie)

Président du Comité de la science et de la technologie:

15. À la 1^{re} séance, le 10 octobre, la Conférence a élu M. Antonio Rocha Magalhães (Brésil) Président du Comité de la science et de la technologie.

Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

16. À la même séance également, il a été rappelé à la Conférence que M. Chenchu Norbu (Bhoutan) avait été élu Président des neuvième et dixième sessions du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

17. À la 9^e séance, le 21 octobre 2011, la Conférence a élu M^{me} Mery Rowen (États-Unis d'Amérique) Présidente des onzième et douzième sessions à venir du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.

C. Pouvoirs des délégations

(Point 4 de l'ordre du jour)

18. À la 9^e séance, le 21 octobre, la Conférence a examiné le rapport sur les pouvoirs, tel qu'il est présenté dans le document ICCD/COP(10)/30, ainsi que la recommandation qui y figure.

19. À la même séance, la Conférence a approuvé ce rapport.

D. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, admission d'observateurs

(Point 5 de l'ordre du jour)

20. À la 1^{re} séance, le 10 octobre 2011, la Conférence a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations énumérées à l'annexe I du document ICCD/COP(10)/28 et aux annexes I et II de son additif.

E. Comité de la science et de la technologie

21. La dixième session du Comité de la science et de la technologie a eu lieu sous la présidence de M. Antonio Rocha Magalhães (Brésil). Le Comité a tenu six séances, du 11 au 13 octobre 2011.

22. À sa 1^{re} séance, le 11 octobre 2011, le Comité a élu par acclamation les Vice-Présidents ci-après pour sa dixième session: M. Jean Ndembo Longo (République démocratique du Congo), M. Nicholas Hanley (Union européenne), M. Amjad Virk (Pakistan) et M. Yuri Kolmaz (Ukraine).

23. À la même séance, le Comité a adopté son ordre du jour provisoire tel qu'il figurait dans le document ICCD/COP(10)/CST/1 et a approuvé l'organisation des travaux de la session présentée à l'annexe II du document.

24. À la même séance également, le Comité a décidé de créer un groupe de contact.

25. À la 3^e séance, le 12 octobre 2011, le Comité a nommé l'un des Vice-Présidents, M. Nicholas Hanley (Union européenne), Rapporteur pour la dixième session.

26. Le Comité a soumis neuf recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 3^e séance, le 14 octobre 2011.

27. À la 3^e séance de la Conférence des Parties, le 14 octobre, une Partie a fait une déclaration dans laquelle elle a demandé que, s'agissant de l'adoption des recommandations du Comité de la science et de la technologie lors des futures sessions, le secrétariat veille à ce qu'il ne soit prévu aucune réunion en parallèle de groupes régionaux et aussi que les groupes régionaux soient équitablement représentés dans ces réunions.

28. La même Partie a indiqué par ailleurs que ce que l'on appelait les «Principes fondamentaux de l'examen scientifique collégial» figurant dans le document ICCD/COP(10)/CST/2 n'étaient pas négociés au sein du groupe de contact.

29. Enfin, la Partie a déclaré qu'il était nécessaire d'abandonner les indicateurs utilisés pour le suivi et pour la communication des données au profit d'une démarche plus ciblée sur des actions spécifiques visant à combattre la désertification et la dégradation des terres, grâce à l'amélioration de la coopération Nord-Sud et au renforcement de la coopération ainsi qu'à l'amélioration de la transparence et à une technologie qui a fait ses preuves.

F. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

30. La dixième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention a eu lieu sous la présidence de M. Chenchu Norbu (Bhoutan). Le Comité a tenu sept séances, du 11 au 21 octobre 2011.

31. À sa 6^e séance, le 19 octobre 2011, le Comité a organisé une table ronde sur l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie. Le résumé de cette table ronde figure à l'annexe VI du présent rapport.

32. À sa 7^e séance, le 20 octobre 2011, le Comité a élu par acclamation les Vice-Présidents suivants: M. Ambroise Zanga (République centrafricaine), M. Hussein Nasrallah (Liban), M. Luis Estuardo Rios Gonzalez (Guatemala) et M. Uladzimir Sauchanka (Biélorus).

33. Le Comité a soumis huit recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 21 octobre 2011.

G. Comité plénier

34. À la 1^{re} séance, le 10 octobre 2011, la Conférence a décidé de créer un comité plénier et de lui renvoyer les questions énumérées au paragraphe 11 de l'ordre du jour de la dixième session de la Conférence des Parties¹, ainsi que l'examen du point 3 a) de l'ordre du jour et du document correspondant, publié sous la cote ICCD/COP(10)/24, et de transférer l'examen du document ICCD/COP(10)/29 du point 5 au point 6 e) de l'ordre du jour.

35. À la même séance, la Conférence a aussi désigné M. Philbert Brown (Jamaïque) Président du Comité plénier. Le Comité a tenu six séances, les 11, 14, 19, 20 et 21 octobre.

36. À la même séance également, le Comité a créé deux groupes de contact: a) un groupe de contact pour l'évaluation du Mécanisme mondial, animé par M. Naser Moghaddasi (République islamique d'Iran); et b) un groupe de contact sur le budget, animé par M. Thomas Heimgartner (Suisse). À sa 2^e séance, le 14 octobre, le Comité a décidé de créer un groupe de contact supplémentaire chargé d'examiner les questions en suspens.

37. Le Comité a soumis 12 recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 21 octobre 2011.

H. Groupe spécial d'experts

38. Le Groupe spécial d'experts s'est réuni le 20 octobre 2011 et a tenu une séance.

¹ Voir le document ICCD/COP(10)/1.

39. Le Groupe a soumis deux recommandations à la Conférence des Parties, qui s'est prononcée à leur sujet à sa 9^e séance, le 21 octobre.

40. Le Groupe spécial d'experts n'a pas présenté de résumé de ses travaux.

I. Participation

41. Les représentants des 156 Parties à la Convention ci-après ont participé à la dixième session de la Conférence des Parties:

Afrique du Sud	Espagne	Madagascar
Albanie	États-Unis d'Amérique	Malaisie
Algérie	Éthiopie	Malawi
Allemagne	ex-République yougoslave	Mali
Angola	de Macédoine	Maroc
Arabie saoudite	Fidji	Maurice
Argentine	Finlande	Mauritanie
Arménie	France	Mexique
Australie	Gabon	Micronésie (États
Autriche	Gambie	fédérés de)
Azerbaïdjan	Géorgie	Mongolie
Bahreïn	Ghana	Mozambique
Bangladesh	Grenade	Myanmar
Barbade	Guatemala	Namibie
Bélarus	Guinée	Nauru
Belgique	Guinée-Bissau	Népal
Bélize	Guinée équatoriale	Niger
Bénin	Guyana	Nigéria
Bhoutan	Haïti	Nioué
Bolivie (État	Honduras	Norvège
plurinational de)	Hongrie	Oman
Bosnie-Herzégovine	Îles Cook	Ouganda
Botswana	Îles Marshall	Ouzbékistan
Brésil	Inde	Pakistan
Brunéi Darussalam	Indonésie	Palau
Bulgarie	Iran (République	Panama
Burkina Faso	islamique d')	Paraguay
Burundi	Irlande	Pays-Bas
Cameroun	Islande	Pérou
Canada	Israël	Philippines
Cap-Vert	Italie	Pologne
Chili	Jamaïque	Portugal
Chine	Japon	Qatar
Colombie	Jordanie	République centrafricaine
Comores	Kazakhstan	République de Corée
Congo	Kenya	République de Moldova
Costa Rica	Kirghizistan	République démocratique
Côte d'Ivoire	Kiribati	du Congo
Cuba	Koweït	République démocratique
Danemark	Lesotho	populaire lao
Égypte	Liban	République dominicaine
Émirats arabes unis	Libéria	République tchèque
Équateur	Libye	République-Unie
Érythrée	Lituanie	de Tanzanie

Rwanda	Suède	Turkménistan
Sainte-Lucie	Suisse	Turquie
Saint-Kitts-et-Nevis	Suriname	Ukraine
Samoa	Swaziland	Union européenne
Sao Tomé-et-Principe	Tchad	Uruguay
Sénégal	Thaïlande	Vanuatu
Seychelles	Timor-Leste	Viet Nam
Sierra Leone	Togo	Yémen
Soudan	Trinité-et-Tobago	Zambie
Sri Lanka	Tunisie	Zimbabwe

42. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants de l'État non partie à la Convention ci après:

Saint-Siège

43. Des observateurs de la Palestine ont également assisté à la session.

44. Les organes et bureaux de l'ONU et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Banque mondiale

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Département de l'information

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Organisation météorologique mondiale (OMM)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Université des Nations Unies (UNU)

45. Des représentants de 21 organisations intergouvernementales et de 51 organisations de la société civile ont également assisté à la session.

J. Documentation

46. On trouvera à l'annexe VII du présent rapport la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa dixième session.

III. Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel de la Conférence des Parties: séances de dialogue ouvert

(Point 12 de l'ordre du jour)

47. La Conférence a tenu deux séances de dialogue ouvert au titre de ce point de l'ordre du jour, à ses 2^e et 8^e séances, les 14 et 19 octobre.

48. À sa 2^e séance, le 14 octobre, la Conférence a tenu la première séance de dialogue ouvert sur le thème des «Technologies de gestion durable des terres, y compris l'adaptation et la capacité de résistance», qui a été coordonnée par M. Emmanuel Seck (ENDA Tiers Monde, Sénégal). M. Jaekwang Ko (Korea CSO Network), M^{me} Halima Slimani (Mouvement écologique, Algérie), M^{me} Cecilia Leal (Fundacion Oasis de Vida, Colombie), M^{me} Maria Bivol (NGO Bios, République de Moldova), M^{me} Celia Barbero (Fundacion IPADE, Espagne) et M. Subrata Bhattacharya (Gramin Vikas Trust, Inde) ont pris la parole.

49. À sa 8^e séance, le 19 octobre, la Conférence a tenu la deuxième séance de dialogue ouvert sur le thème «Mise en œuvre de la Convention sur le terrain dans le contexte de l'initiative de Changwon: dynamique, défis et solutions possibles pour la société civile», qui a été coordonnée par M. Patrice Burger, du Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI). M^{me} Rachel Harris (Women's Environment and Development Organization – WEDO), M^{me} Seyram Agbemenya (International Council for Local Environment Initiatives – ICLEI), M^{me} Khadija Razavi (Centre for Sustainable Development – CENESTA), et M. Noel Oettle (Environmental Monitoring Group – EMG) ont pris la parole.

50. La déclaration des organisations de la société civile participant à la Conférence est reproduite à l'annexe IV.

IV. Débat spécial: séances de dialogue

(Point 13 de l'ordre du jour)

51. La Conférence a tenu un débat de haut niveau spécial composé de trois séances de dialogue au titre de ce point de l'ordre du jour, à ses 4^e à 7^e séances, les 17 et 18 octobre.

52. À la 4^e séance, le 17 octobre, le Président de la Conférence a ouvert le débat de haut niveau et fait une déclaration.

53. À la même séance, le Secrétaire exécutif de la Convention a fait une déclaration.

54. Toujours à la même séance, des déclarations ministérielles ont été faites au nom des groupes régionaux par: S. E. M. Rachid Benaïssa, Algérie (au nom du Groupe des États d'Afrique), S. E. M. Alireza Owrangi, République islamique d'Iran (au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique), S. E. M. José Amado Castello Gonzalez, Cuba (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), S. E. M. Janusz Zaleski, Pologne (au nom de l'Union européenne), S. E. M. Lazar Chirica, République de Moldova (au nom des États d'Europe centrale et orientale visés par l'annexe V concernant la mise en œuvre au niveau régional).

A. Table ronde 1: Désertification/dégradation des terres, sécheresse et sécurité alimentaire: préserver notre patrimoine naturel pour garantir notre sécurité alimentaire

55. À sa 4^e séance, le 17 octobre, la Conférence a tenu la première séance de dialogue, coprésidée par S. E. M. Rachid Benaissa,, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'Algérie, et S. E. M. Alireza Owrangi, Vice-Ministre et chef de l'Organisation de gestion des forêts, des pâturages et des bassins versants de la République islamique d'Iran. L'orateur principal était M. Dennis Garrity, ancien Directeur général du Centre international de recherche en agrosylviculture (ICRAF) et Ambassadeur des zones arides, et l'animateur M. Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique. Les intervenants ci-après ont fait des exposés: S. E. M. Jean Kouliadiati, Ministre de l'environnement et du développement durable du Burkina Faso, S. E. M. David Ioseliani, Vice-Ministre de la protection de l'environnement de la Géorgie, et M. Douglas Gardener, Administrateur assistant adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement.

B. Table ronde 2: La Convention dans le contexte de la Conférence Rio+20: Faire de la lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse la clef de voûte de l'économie verte

56. À ses 5^e et 6^e séances, les 17 et 18 octobre, la Conférence a tenu la 2^e séance de dialogue, coprésidée par S. E. M. Janusz Zaleski, Sous-Secrétaire d'État de la Pologne, et S. E. M. Denis Lowe, Ministre de l'environnement et du drainage de la Barbade. L'orateur principal était M. Salvano Briceño, ancien Directeur de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et l'animateur S. E. M. Kabelo Mafura, Ministre des forêts et de la mise en valeur des terres du Lesotho. Les intervenants ci-après ont fait des exposés: S. E. M. Francis Nhema, Ministre de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles du Zimbabwe, S. E. M. Elio Vittorio Belcastro, Sous-Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'environnement de l'Italie, et S. E. M. Blaise Onesiphore Ahanhanzo-Glele, Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme du Bénin.

C. Table ronde 3: Contribution de la science à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: améliorations à envisager

57. À ses 6^e et 7^e séances, le 18 octobre, la Conférence a tenu la 3^e séance de dialogue, coprésidée par S. E. M^{me} Yin Hong, Vice-Ministre, Administration d'État pour les forêts de la Chine, et S. E. M. Lhafi Abdeladim, Haut-Commissaire aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du Maroc. L'orateur principal était le professeur Rattan Lal, professeur de pédologie à l'Université d'État de l'Ohio et l'animateur M. Timo Mäkelä, Directeur chargé des affaires internationales, Life and Eco-innovation, DG Environnement de la Commission européenne. Les représentants de haut niveau ci-après ont fait des exposés: S. E. M^{me} Sherry Ayithey, Ministre de l'environnement du Ghana; S. E. M. Mohammed A. Alshiha, Vice-Ministre de l'agriculture de l'Arabie saoudite, M. William Dar, Directeur général de l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), et M. Michel Jarraud, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale.

58. Les participants au débat de haut niveau ont également pris connaissance de l'«Initiative de Changwon», proposée par la République de Corée en qualité de pays hôte.

D'une manière générale, les Parties ont exprimé leur adhésion à cette initiative, qui vise à tirer parti des possibilités offertes par le processus de mise en œuvre de la Convention.

59. Un résumé du débat spécial et des trois séances de dialogue, établi par le Président de la Conférence, figure à l'annexe I.

60. La liste des orateurs des tables rondes figure à l'annexe II.

V. Neuvième table ronde des parlementaires

61. La Conférence a tenu sa neuvième table ronde des parlementaires les 13 et 14 octobre sur le thème «Viabilité à l'échelon mondial par des actions efficaces de gestion durable des terres et la mise en œuvre de la Stratégie décennale de la Convention».

62. La déclaration des parlementaires figure à l'annexe III.

VI. Décisions et résolution adoptées par la Conférence des Parties

63. À sa 9^e séance, le 21 octobre, la Conférence a adopté 39 décisions et 1 résolution.

A. Décisions prises sur la recommandation du Président de la Conférence des Parties

64. À sa dixième session, la Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation de son président:

32/COP.10 Désignation d'un secrétariat de la Convention et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement: arrangements administratifs et services d'appui

34/COP.10 Débat spécial: séances de dialogue

35/COP.10 Rapport sur la neuvième table ronde des parlementaires

36/COP.10 Déclaration des organisations de la société civile participant à la dixième session de la Conférence des Parties

37/COP.10 Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres

38/COP.10 Programme de travail de la Conférence des Parties à sa onzième session

39/COP.10 Date et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties

B. Décision prise sur la recommandation du Bureau

65. À sa dixième session, la Conférence des Parties a adopté la décision ci-après sur la recommandation de son Bureau.

33/COP.10 Pouvoir des délégations

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

66. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité plénier:

- 2/COP.10 Renforcement et amélioration du processus d'alignement des programmes d'action sur la Stratégie
- 3/COP.10 Amélioration des mécanismes destinés à faciliter la coordination régionale de la mise en œuvre de la Convention
- 4/COP.10 Examen des progrès réalisés dans l'application de la stratégie globale de communication
- 5/COP.10 Procédures révisées pour l'accréditation d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé auprès de la Conférence des Parties et leur participation aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 6/COP.10 Gouvernance et dispositions institutionnelles applicables au Mécanisme mondial
- 7/COP.10 Stratégie commune de collecte de fonds
- 8/COP.10 Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention sur la lutte contre la désertification, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème de «la recherche de solutions aux problèmes de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté» et du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
- 9/COP.10 Promotion et renforcement des liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents
- 10/COP.10 Programme et budget de l'exercice biennal 2012-2013
- 25/COP.10 Élection des membres du bureau du Comité de la science et de la technologie
- 28/COP.10 Article 47 du Règlement intérieur
- 31/COP.10 Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

67. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

- 1/COP.10 Plans de travail pluriannuels des institutions et organes subsidiaires de la Convention
- 11/COP.10 Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial

- 12/COP.10 Modalités, critères et mandat proposés pour l'évaluation à mi-parcours du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention
- 13/COP.10 Évaluation de la mise en œuvre de la Convention au moyen d'indicateurs de résultats
- 14/COP.10 Processus itératif relatif à l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention, notamment les indicateurs de résultats et d'impact, les méthodes et les procédures de présentation des rapports
- 15/COP.10 Meilleures pratiques relatives à la mise en œuvre de la Convention
- 16/COP.10 Programme de travail de la onzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 17/COP.10 Date et lieu de la onzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

68. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie:

- 18/COP.10 Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément au Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)
- 19/COP.10 Avis sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie
- 20/COP.10 Mesures visant à permettre à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification de faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse
- 21/COP.10 Le système de gestion des connaissances, notamment les connaissances traditionnelles, les meilleures pratiques et les exemples de réussite
- 22/COP.10 Programme de bourses d'études de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 23/COP.10 Fichier d'experts indépendants
- 24/COP.10 Rôle et responsabilités des correspondants pour la science et la technologie
- 26/COP.10 Date, lieu et programme de travail de la troisième session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie
- 27/COP.10 Programme de travail de la onzième session du Comité de la science et de la technologie

F. Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts

69. La Conférence des Parties a adopté les décisions ci-après sur la recommandation du Groupe spécial d'experts:

29/COP.10 Procédures et mécanismes institutionnels pour résoudre les questions de mise en œuvre

30/COP.10 Annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation

G. Résolution

70. Toujours à sa 9^e séance, le 21 octobre, la Conférence a adopté la résolution ci-après sur la recommandation de l'Inde:

1/COP.10 Remerciements adressés au Gouvernement et au peuple de la République de Corée

VII. Conclusion de la session

A. Date et lieu de la onzième session de la Conférence des Parties

(Point 14 de l'ordre du jour)

71. À sa 9^e séance, la Conférence a adopté la décision 39/COP.10 relative à la date et au lieu de la onzième session de la Conférence des Parties.

B. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur sa dixième session

(Point 15 de l'ordre du jour)

72. À sa 9^e séance, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur sa dixième session (ICCD/COP(10)/L.18) et autorisé le Rapporteur à compléter ce rapport avec le concours du secrétariat, selon qu'il conviendra.

Annexe I

Résumé du débat de haut niveau établi par le Président de la dixième session de la Conférence des Parties

Introduction

1. Le débat de haut niveau de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification s'est tenu les 17 et 18 octobre 2011 à Changwon, République de Corée.
2. À l'occasion du débat de haut niveau, des ministres, des chefs de délégation, des représentants d'organisations internationales et de hauts fonctionnaires ont mené des discussions plénières sous la forme de trois tables rondes ministérielles. Les autorités politiques ont débattu des questions suivantes:
 - a) Table ronde 1: Désertification/dégradation des terres, sécheresse et sécurité alimentaire: préserver notre patrimoine naturel pour garantir notre sécurité alimentaire;
 - b) Table ronde 2: La Convention dans le contexte de la Conférence Rio+20: faire de la lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse la clef de voûte de l'économie verte;
 - c) Table ronde 3: Contribution de la science à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: améliorations à envisager.
3. Ils ont en outre étudié l'«Initiative de Changwon», présentée par le Gouvernement de la République de Corée, le Ministre chargé du service des forêts coréen exerçant les fonctions de président de la Conférence des Parties à sa dixième session.

I. Table ronde 1: Désertification/dégradation des terres, sécheresse et sécurité alimentaire: préserver notre patrimoine naturel pour garantir notre sécurité alimentaire

4. De nombreux participants ont souligné que le lien entre la dégradation des terres et la sécurité alimentaire est un handicap important pour de nombreux pays en développement touchés par la désertification. Ils ont noté l'absence préoccupante de sécurité alimentaire, la pénurie d'énergie et le manque d'eau. Plusieurs participants ont fait ressortir que la famine qui sévit actuellement dans la corne de l'Afrique montre à l'évidence la nécessité de mettre au point des systèmes de production mieux à même de résister à la sécheresse.
5. Toutefois, pour ce qui est d'améliorer la productivité des terres, le débat entre les ministres a fait apparaître que, malgré la fragilité de l'écosystème et leurs conditions de vie difficiles, les habitants des écosystèmes touchés par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) dans de nombreux pays ont apporté la preuve de leur résilience et de leur capacité à s'adapter à un environnement très rude et changeant. Des millions de petits exploitants adoptent des méthodes efficaces pour régénérer les terres dégradées.
6. Certains pays du Sahel, tels le Niger et le Burkina Faso, ont été cités en raison des efforts qu'ils déploient pour ménager leurs fragiles écosystèmes et renouveler leur

production agricole. À cet égard, certaines Parties ont rappelé combien était importante la participation des femmes à la lutte contre la DDTs. L'émancipation des femmes est considérée comme un moyen de mettre en place des solutions locales durables dans les zones rurales. S'agissant des mesures en faveur de l'investissement pour améliorer la gestion durable des terres, plusieurs participants ont souligné qu'il était nécessaire de mobiliser des ressources financières adéquates, et notamment de garantir un accès facile aux ressources débloquées par le biais du Fonds pour l'environnement mondial.

II. Table ronde 2: La Convention dans le contexte de la Conférence Rio+20: faire de la lutte contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse la clef de voûte de l'économie verte

7. Le débat sur ce thème a offert aux Parties un contexte approprié pour échanger leurs points de vue et étudier les moyens de contribuer au positionnement de la Convention à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

8. Au cours des échanges préliminaires, il a été rappelé aux Parties que la Conférence Rio+20 avait pour objectifs de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés tout comme les lacunes restant à combler aux fins de la mise en application des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, et de relever les nouveaux défis qui apparaissent. La Conférence Rio+20 sera axée sur deux grands thèmes: 1) l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; et 2) le cadre institutionnel du développement durable.

9. Plusieurs Parties ont fait observer que la terre a le potentiel nécessaire pour répondre aux principaux défis du moment, y compris les changements climatiques et l'appauvrissement de la diversité biologique. Elles ont été nombreuses à proposer que la Convention puisse donc bénéficier d'un appui supplémentaire sous la forme d'un groupe intergouvernemental d'experts de la terre et des sols, dont la création permettrait de mieux suivre la mise en œuvre de la Convention.

10. Certaines Parties ont également suggéré que la Conférence Rio+20 pourrait confirmer le fait que la dégradation des terres ne se limite plus aux écosystèmes recensés dans le texte de la Convention au moment de son adoption (zones arides, semi-arides et subhumides). Le Sommet de Rio pourrait donc être l'occasion de reconnaître que la Convention met en branle un processus intergouvernemental exceptionnel pouvant aborder les questions de dégradation des terres à l'échelle de la planète.

11. De nombreuses Parties ont préconisé un renforcement des activités réalisées en synergie entre les trois Conventions de Rio (la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique), s'agissant en particulier de leur mise en œuvre au niveau national, par le biais de programmes d'action nationaux (PAN), de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) ainsi que de stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique (SPANDB). Certaines Parties ont souligné le lien entre la pauvreté et la dégradation des terres. Elles ont déclaré que la Conférence Rio+20 devait aborder cette question, en particulier au cours du débat sur l'économie verte.

12. La notion de croissance verte a elle aussi été longuement débattue. Les ministres ont réaffirmé que, dans leur esprit et dans l'optique de la Convention, cette notion devait être pleinement intégrée dans la gestion durable des terres, les infrastructures agricoles et rurales, la production alimentaire et les systèmes de mise à disposition et de stockage de

l'eau, qui sont tous considérés comme essentiels pour atteindre les objectifs de la Convention. Selon les ministres, ce serait le meilleur moyen de donner un nouvel élan aux efforts déployés dans le monde en faveur du développement durable tout en se préparant à la Conférence Rio+20.

III. Table ronde 3: Contribution de la science à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: améliorations à envisager

13. Il a été réaffirmé que le Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie) devait permettre que la Convention fasse autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse.

14. Le dialogue qui s'est instauré entre décideurs et scientifiques pendant le débat de haut niveau a contribué à harmoniser les points de vue et à susciter une compréhension commune des questions cruciales en rapport avec la DDTS.

15. Le dialogue avait pour but de trouver de meilleurs moyens de communication des connaissances scientifiques entre les milieux scientifiques et les responsables des politiques, et de faire mieux comprendre les liens entre la DDTS et d'autres questions en rapport avec le développement durable. Il a porté sur les questions suivantes: 1) Comment la Convention peut-elle faire le lien entre les milieux scientifiques et les milieux politiques et apporter aux décideurs les informations nécessaires concernant les pratiques viables pour l'utilisation des terres dans les écosystèmes touchés? et 2) Quel type d'incitations faudrait-il mettre en place pour récompenser ceux qui, dans leur utilisation de la terre, contribuent au bien-être de la planète en améliorant l'état des écosystèmes touchés?

16. De nombreuses Parties ont recommandé un renforcement de la base scientifique afin d'avoir une meilleure compréhension de la DDTS. Elles ont réaffirmé que le processus de la Convention en est arrivé au point où il est nécessaire de créer un organisme consultatif intergouvernemental pour les questions liées à la DDTS, lequel pourrait donner aux responsables des politiques des avis d'experts faisant autorité pour prendre des décisions efficaces afin d'enrayer la désertification et la dégradation des terres, de renforcer la capacité de résistance à la sécheresse et de rompre le lien entre la désertification et la pauvreté. Un grand nombre de Parties a également suggéré de définir une approche unifiée pour mesurer des objectifs quantifiables afin de continuer à suivre la mise en œuvre de la Convention.

17. Les participants ont également déclaré que les activités scientifiques devraient compléter et nourrir les activités qui découlent de la Convention au niveau des pays. Ils ont débattu des solutions possibles pour fournir aux décideurs des informations scientifiques en rapport avec la DDTS. Ils ont cependant estimé que les informations entre les milieux scientifiques et les responsables politiques devaient circuler dans les deux sens.

IV. L'«Initiative de Changwon»

18. L'«Initiative de Changwon» a pour but de compléter la Stratégie en établissant des objectifs et en consolidant les partenariats efficaces.

19. Le Gouvernement de la République de Corée a identifié des domaines d'action privilégiés qui découlent de la Stratégie et des décisions prises au niveau de la Conférence et qui comportent trois volets: 1) renforcer le processus scientifique de la Convention; 2) mobiliser des ressources supplémentaires et faciliter la conclusion d'accords de

partenariat; et 3) inciter le secteur privé à s'engager davantage et promouvoir les meilleures pratiques à travers le lancement du prix «Land for Life».

20. Lorsqu'elles ont pris connaissance de l'«Initiative de Changwon», de nombreuses Parties lui ont réservé un accueil favorable et le Bureau de la dixième session de la Conférence est invité à en suivre la mise en œuvre pendant l'intersession.

21. À l'issue des échanges de vues au niveau ministériel, les participants au débat de haut niveau prennent note avec satisfaction et gratitude de l'«Initiative de Changwon», qui est reproduite en appendice au présent résumé.

Appendice

L'«Initiative de Changwon»

(Voir le texte dans le document ICCD/COP(10)/MISC.5/Rev.4.)

Annexe II

[anglais seulement]

List of speakers at the special segment: interactive dialogue sessions

Round table 1: Desertification, land degradation and drought and food security: Preserving the resource base for our food security

1. Mr. Michel Mordasini, Assistant Director-General, Head of the Directorate Global Cooperation, Swiss Development Agency and Cooperation
2. H.E. Ms. Rejoice Mabudafhasi (South Africa) Deputy Minister of Water and Environmental Affairs
3. Mr. Jose Ramon Cueva (Argentina), Director de Conservación del Suelo y Lucha la Desertificación de la Secretaría de Ambiente y Desarrollo Sustentable
4. H.E. Mr. Pedro García Brito (Dominican Republic), Vice-Ministro, Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales
5. H.E. Mr. George Owour, Ambassador, Embassy of the Republic of Kenya, Nairobi
6. Dr. Sohrab Ali (Bangladesh), Deputy Director, Ministry of Environment and Forests
7. H.E. Sigbjorn Tenfjord, Ambassador of Norway to the Republic of Korea
8. H.E. Ms. Sherry Ayittey (Ghana), Minister of Environment
9. H.E. M. Blaise Ahanhanzo-Glele (Benin), Ministre de l'environnement, l'habitat et de l'urbanisme

Round table 2: The UNCCD in the context of the Rio + 20: Addressing Desertification, land degradation and drought as a cornerstone of the Green Economy

1. H.E. Mr. José Amado Castello Gonzalez (Cuba), Ministro de Ciencia, Tecnología y Medio Ambiente
2. H.E. Mr. Arefaine Behre (Eritrea), Minister of Agriculture
3. Ms. Maria Victoria Chiriboga (Ecuador), Director of Mitigation and Adaption of Climate Change
4. H.E. Mr. Ambroise Zanga (Central African Republic), Directeur général de l'environnement et de l'économie sociale
5. Mr. Agus Sarsito, Director of International Cooperation, Ministry of Forestry of Indonesia
6. H.E. Mr. Yb Datuk Sei Noh Bin Haji Omar (Malaysia), Minister of Agriculture and Agro-Based Industry
7. H.E. Ms. Rejoice Mabudafhasi (South Africa), Deputy Minister of Water and Environmental Affairs
8. H.E. Mr. Hem Raj Tater (Nepal), Minister for Environment
9. H.E. Mr. Ha Young-hyo (Republic of Korea), Vice-Minister of the Korea Forest Service

10. Mr. Md. Ali Sohrab (Bangladesh), Deputy Director, Ministry of Environment and Forest
11. Mr. Ahmed Saif Al Matri (United Arab Emirates), Director of Desertification Department, Ministry of Environment and Water
12. Sra. Ivy Eliana Beltran Jauna (Plurinational State of Bolivia), Funcionaria de la Unidad Madre Tierra y Agua, Ministerio de Relaciones Exteriores y Culto
13. Mr. Paulino Franco Carvalho Neto (Brazil), Head of Delegation, Ministry of External Relations
14. Mr. Bolat Bekniyaz (Kazakhstan), national focal point, Ministry of Environment
15. Ms. Nkareng Mahlompho Mota (Lesotho), Principal Secretary, Ministry of Forestry and Land Reclamation
16. H.E. Ms. Sherry Ayithey (Ghana), Minister of Environment
17. M. Sandjima Dounia (Chad), Secrétaire général, Ministère de l'environnement, de l'eau et des ressources halieutiques
18. H.E. M. Henri Djombo (Congo), Ministre du développement durable de l'économie forestière et de l'environnement
19. H.E. Mr. Sigbjorn Tenfjord (Norway), Ambassador of Norway to the Republic of Korea
20. H.E. Mr. Casimiro Huate (Mozambique), Minister
21. Mr. B.M.S. Rathore (India), Joint Secretary, Ministry of Environment and Forests

Round table 3: Harnessing science knowledge for combating desertification, land degradation and drought: The path to improvement

1. Sr. Octavio Pérez Pardo (Argentina), Punto focal nacional, Director de Conservación del Suelo y Lucha contra la Desertificación
2. M. Michel P. Sedogo (Burkina Faso), Correspondant national pour la science et la technologie, Directeur de recherche Agro-Eco-Pédologie INERA/CNRST
3. Mr. Abilio Syanga (Angola), Consul General, Ms. Sylvia Marasigan (Philippines); Vice-Minister, Ministry of Urbanism and Environment
4. H.E.Mr. Blaise Louembe (Gabon), Minister
5. Mr. Agus Sarsito (Indonesia), Head of International Cooperation of Forestry Ministry
6. Mr. Nguen Ba Ngai (Vietnam), Director, Vietnam Forest
7. Mr. Ibrahim M. Nasr (Egypt), President of Desert Research Center
8. Mr. Jeff Herrick (United States), Research Soil Scientist, Department of Agriculture
9. H.E. Mr. Mladen Zirojevic (Bosnia and Herzegovina), Minister of Foreign Trade and Economic Relations
10. Mr. Jesda Kaewkulaya (Thailand), Senior Expert, National Water Resource Committee
11. H.E. Mr. Kamanzi Stanislas (Rwanda), Minister of Natural Resources
12. Ms. Farah Ebraheem (Kuwait), Director of Coastal Monitoring and Desertification

13. Mr. Ngosi C. Mwihava (United Republic of Tanzania), Deputy Permanent Secretary, Ministry of Environment
14. Ms. Maria Victoria Chiriboga (Ecuador), Undersecretary of Climate Change, Ministry of the Environment
15. Mr. Fundisile Mkeleni (South Africa), Deputy Director-General of Biodiversity and Conservation at the Department of Environmental Affairs
16. Mr. Fasil Reda (Ethiopia), Research Program Coordinator, Environmental Protection Authority
17. Mr. Uriel Safriel (Israel), Professor of Ecology, Center of Environment Conventions Blaustein Institute for Desert Research

Annexe III

Déclaration des parlementaires

Neuvième table ronde des parlementaires, Changwon, 13 et 14 octobre 2011, en marge de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Le rôle des parlementaires dans les efforts de lutte contre la désertification: contribution des parlementaires à l'objectif de viabilité à l'échelon mondial par des actions efficaces de gestion durable des terres et à la mise en œuvre de la Stratégie décennale de la Convention

Nous, parlementaires, réunis – sur les questions de la gestion durable des terres et de la Stratégie décennale – à Changwon (province de Gyeongnam/République de Corée) les 13 et 14 octobre 2011 pour la neuvième table ronde à l'invitation du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et avec le soutien de l'Union interparlementaire et du Parlement de la République de Corée, en marge de la dixième session de la Conférence des Parties:

Réaffirmons la responsabilité qui nous incombe de promouvoir et de renforcer les piliers interdépendants et complémentaires du développement humain durable à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale, tout en restant attachés à l'indivisibilité des droits de l'homme et de la dignité humaine pour tous, ainsi qu'à des systèmes démocratiques et à une bonne gouvernance étayée par des institutions nationales, internationales et multilatérales plus efficaces, plus démocratiques et plus responsables;

Constatons avec préoccupation la fréquence accrue des épisodes de sécheresse et des inondations et la persistance des tendances à la désertification, à l'érosion et à l'appauvrissement des sols – observées actuellement dans la grande corne de l'Afrique;

Considérons que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, de même que les changements climatiques, dont les effets négatifs de l'élévation du niveau de la mer et la diminution continue de la diversité biologique menacent les processus essentiels à la vie sur terre et l'écosphère planétaire;

Recommandons de mieux relier les processus de mise en œuvre de la Convention aux objectifs en matière de climat, à l'éradication de la pauvreté et aux efforts faits pour s'attaquer au problème de la sécurité alimentaire, aux migrations forcées, aux conflits concernant des ressources limitées et à la prise en compte du problème de la désertification dans les domaines d'action nationaux pertinents;

Sommes convaincus que le processus de mise en œuvre de la Convention doit être renforcé pour constituer un cadre mondial de gestion des terres et des sols offrant des possibilités d'adaptation, d'atténuation et de résilience dans la lutte contre les effets négatifs des changements climatiques et contribuant ainsi à la viabilité de l'environnement mondial conformément à l'objectif du Millénaire pour le développement 7 (préserver l'environnement);

Faisons valoir qu'à la suite de l'adoption de la Stratégie décennale de la Convention, des mesures supplémentaires pourraient être prises pour que la Convention fasse autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et

techniques, notamment par la mise en place d'un groupe ou mécanisme intergouvernemental sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse;

Encourageons le renforcement des synergies auquel continuent de contribuer en toute égalité la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique;

Soulignons que les nombreux défis à relever – changements climatiques, désertification, dégradation des terres et sécheresse, et crises économiques, financières, alimentaires et énergétiques – offrent une occasion sans précédent d'agir pour reformuler les objectifs de développement et renouveler les efforts faits par les parlements;

Invitons les Parties présentes à la dixième session de la Conférence des Parties à Changwon à mettre au point des méthodes innovantes pour susciter à nouveau et maintenir un engagement politique de haut niveau et à définir des orientations pour l'avenir en tenant compte des résultats des travaux de la neuvième table ronde des parlementaires.

Nous, parlementaires, déclarons que:

A. Atteindre l'objectif de la viabilité à l'échelon mondial par des actions efficaces de gestion durable des terres

1. Les parlementaires sont investis d'une responsabilité particulière aux fins de la protection des ressources naturelles et de la viabilité à l'échelon mondial. La gestion durable des terres est une mesure efficace de plusieurs variables importantes aux niveaux local, régional et mondial et contribue à la viabilité de l'environnement mondial.

2. Avec la Stratégie décennale, dont la gestion durable des terres est un outil important, les Parties à la Convention se sont engagées à poser à l'intention de toutes les parties prenantes à la Convention des bases communes renouvelées pour renforcer la mise en œuvre de la Convention. Toutes les parties prenantes ont été priées de faire davantage pour combler l'écart entre les discours et les actes.

3. Les parlementaires et les gouvernements devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour intégrer effectivement les mesures visant à prévenir et à combattre la désertification ainsi que pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles par des politiques et des programmes appropriés, concernant par exemple la gestion des terres, de l'eau et des forêts, l'agriculture, le développement rural, les systèmes d'alerte précoce, l'énergie, l'éradication de la pauvreté et les stratégies de développement durable.

4. Les parlementaires devraient soutenir largement le principe selon lequel une transition vers une agriculture et une gestion des terres durables doit être un élément de la solution devant conduire à un développement durable – sans que soit toutefois sous-estimé le rôle crucial des femmes et des connaissances autochtones. Ils sont invités à se faire des agents du changement.

5. Avec le soutien et sous le contrôle des parlements, les gouvernements devraient mettre en place un cadre directif pour aboutir à l'objectif zéro en matière de dégradation nette des terres. Les parlementaires invitent le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à promouvoir les objectifs de la gestion durable des terres en fournissant aux pays touchés remplissant les conditions requises les ressources financières additionnelles nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'action prévus au titre de la Convention.

6. Les parlementaires sont encouragés à engager tous les acteurs concernés, y compris les collectivités locales et régionales, la société civile et les partenaires du secteur privé, à planifier et à exécuter des politiques de gestion durable des terres.

7. Les parlements et les gouvernements devraient être encouragés à favoriser la sensibilisation aux problèmes de l'environnement, à éclairer le public et à renforcer l'éducation sur la désertification, la gestion durable des terres, les moyens de réduire les gaspillages de nourriture et les actions coordonnées contre la dégradation de l'environnement.

8. Pour créer une forme d'émulation et d'encouragement, des distinctions dans le domaine de la gestion durable des terres pourraient être créées à l'échelle mondiale, nationale et/ou régionale et remises dans un cadre prestigieux à cinq niveaux possibles, soit l'État, la fonction publique, la société civile, le secteur privé et les médias.

9. Les donateurs internationaux ont souscrit en faveur de l'Afrique et des pays en développement dans d'autres régions de nombreux engagements qu'ils doivent tenir avec l'aide des parlements. Ceux-ci devraient aider à mobiliser des ressources financières appropriées et prévisibles, des transferts de technologie et des actions de renforcement des capacités.

10. Il faut que les parlements des pays développés s'attachent à obtenir une augmentation de l'aide publique au développement, en particulier dans les pays où n'a toujours pas été atteint l'objectif de 0,7 %, lequel devra avoir été atteint d'ici à 2015.

11. Les problèmes de la désertification et de la dégradation des terres doivent retenir davantage l'attention des politiques au niveau mondial. L'instrument appelé à succéder au Protocole de Kyoto devra s'attaquer au problème de la baisse de productivité des sols. L'initiative en faveur d'une nouvelle donne écologique mondiale devrait être soutenue par les parlements à la condition que la gestion durable des terres en fasse partie intégrante ainsi que des stratégies futures de protection du climat en particulier pour la Conférence Rio+20.

12. Les parlements peuvent promouvoir des formes de coopération internationale, régionale et sous-régionale propres à améliorer les relations entre eux et les acteurs concernés, y compris, au besoin, des activités diplomatiques à l'échelon parlementaire.

13. Des mécanismes de contrôle parlementaire pourraient être créés (vis-à-vis du Fonds pour l'environnement mondial et des banques régionales de développement). Les parlements sont encouragés à mieux coordonner leurs activités et celles des organisations (sous-)régionales ou continentales concernées afin de favoriser l'alignement des programmes d'action régionaux et sous-régionaux sur la Stratégie décennale de la Convention et sa mise en œuvre.

B. Mise en œuvre de la Stratégie décennale

14. Les parlements soutiendront, par des efforts appropriés, la mise en œuvre de la Stratégie décennale et en particulier ses quatre objectifs stratégiques: améliorer les conditions de vie des populations touchées; accroître la productivité des populations touchées; dégager des avantages généraux; mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Convention par la création de partenariats entre les acteurs nationaux et internationaux.

15. Les parlements peuvent aider à aligner les programmes d'action nationaux sur les objectifs stratégiques et opérationnels de la Stratégie pour que soient prises des mesures appropriées aux échelons national, sous-régional/régional et mondial.

16. Les parlements peuvent adopter des législations et des normes et les harmoniser avec les dispositions de la Stratégie. Ils peuvent également promouvoir l'adoption de lois et de règlements applicables aux régimes d'occupation des terres et des transactions foncières internationales conformes au paradigme d'un développement humain durable.

17. Les parlements peuvent veiller à ce que des ressources financières adéquates soient allouées aux secteurs visés par la Stratégie; la création de rubriques budgétaires nationales spéciales pourrait être envisagée.

18. Les parlements peuvent veiller à ce que l'aide publique au développement et les autres sources d'aide extérieure soient prises en compte au niveau budgétaire et intégrées aux plans de développement nationaux. Ils peuvent demander que soient mis en place des «cadres d'investissement intégrés» pour mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales afin d'améliorer la qualité et l'impact des interventions dans l'esprit de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

19. Les parlements peuvent contrôler les actions de l'exécutif et s'assurer que la mise en œuvre de la Stratégie est en bonne voie, par exemple en adressant des questions et des interpellations à l'exécutif, en adoptant des résolutions, en créant des commissions spéciales, en tenant régulièrement des audiences et en organisant des visites sur le terrain. Les parlements des pays en développement doivent veiller tout particulièrement à ce que l'aide accordée soit pleinement justifiée et transparente selon les principes fixés par la Déclaration de Paris.

20. Dans chaque parlement, un réseau national de parlementaires et un centre de liaison sur les questions relatives à la Convention devraient être constitués.

21. En tant que représentants du peuple, les parlementaires sont très souvent des agents du développement, des guides de l'opinion et de bons agents de la diffusion de l'information. Ils peuvent servir à faire connaître la finalité et les objectifs stratégiques de la Stratégie au public et, à la base, aux autorités et aux populations locales, aux femmes et aux jeunes, au secteur des entreprises, aux ONG et aux organisations communautaires, aux écoles, aux milieux universitaires, aux artistes et aux journalistes. Ils devraient veiller à ce que leurs partis politiques fassent une place de choix à la gestion durable des terres dans leurs programmes et autres documents de politique générale.

C. Les parlements – un engagement et une volonté politiques plus forts

22. Nous, parlementaires, réaffirmons l'engagement qui est le nôtre de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour renforcer la volonté politique, essentielle à la mise en œuvre pleine et entière et au succès de la Convention et de sa Stratégie décennale et à la réalisation de l'objectif de viabilité à l'échelon mondial par des actions efficaces de gestion durable des terres aux niveaux local, national, régional et mondial.

23. Les actions engagées au titre de la Convention méritent des succès plus marqués dans l'intérêt des populations qui souffrent de la désertification et un plus grand retentissement – donnés par une définition plus précise du profil de la Convention et des institutions œuvrant à son application, faisant de la désertification une pièce maîtresse de l'architecture globale de la gestion de l'environnement au niveau mondial.

24. Étant donné la haute portée politique des questions liées à la dégradation des terres, à l'érosion des sols et à la désertification, une volonté politique plus forte et un engagement plus marqué de la part des parlements s'imposent en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de sa Stratégie décennale aux niveaux national, (sous-)régional et international. Le Réseau parlementaire pour la Convention devrait être mieux utilisé. Son bureau restreint devrait donner davantage d'orientations sur les moyens de le renforcer et veiller à ce que soient mieux appliquées les déclarations formulées à l'issue des tables rondes.

25. Enfin, en tant que membres des parlements, nous demandons au secrétariat de la Convention (avec le concours du bureau restreint et de l'Union interparlementaire):

- a) De prendre les mesures voulues pour donner suite aux résultats de la présente table ronde;
- b) D'aider le Président du bureau restreint à tirer profit de tout contexte approprié, notamment de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), pour faire connaître notre message aux décideurs et à la communauté internationale;
- c) De faciliter l'organisation de la dixième table ronde des parlementaires en marge de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention. La participation de parlementaires de pays développés et en développement est vivement encouragée.

Annexe IV

Déclaration des organisations de la société civile

1. Les organisations de la société civile réunies à Changwon à la faveur de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification tiennent à remercier les autorités coréennes chargées de la coordination de cette conférence, le secrétariat de la Convention et, en particulier, le réseau d'organisations de la société civile coréennes, de leurs efforts et de leur soutien, ainsi que les autres organisations qui ont permis la tenue de la Conférence.
2. Les organisations de la société civile participantes insistent sur la nécessité urgente de traiter la question de la désertification. Des études récentes ont fait apparaître non seulement que les terres arides occupent 41,3 % de la superficie totale de la terre, mais aussi qu'elles regroupent 2,1 milliards de personnes, soit un tiers de la population mondiale. De surcroît, un tiers des variétés cultivées aujourd'hui proviennent des terres arides. Ces terres nourrissent également 50 % du bétail mondial, servent d'habitat à une riche faune et flore sauvages et produisent près de la moitié des cultures.
3. Au fil des ans, les organisations de la société civile se sont employées avec énergie à mener à bien des tâches de gestion des ressources naturelles pour améliorer les moyens d'existence des populations rurales pauvres, donner aux femmes plus de moyens de s'émanciper et sensibiliser davantage les populations.
4. Nous nous inquiétons de la lenteur avec laquelle la Convention est mise en œuvre et se matérialise au niveau local et demandons instamment que toutes les Parties s'efforcent davantage de donner à la DDTS la priorité qu'elle mérite et mettent au point des activités concrètes pour soulager les souffrances des communautés touchées par la désertification et la sécheresse. S'agissant de la sécheresse, nous lançons un appel en vue de la création de mécanismes d'intervention d'urgence pour faire face aux catastrophes provoquées par ce phénomène.
5. La prise en compte des spécificités des deux sexes est la démarche adoptée actuellement au niveau international pour promouvoir l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes dans la société. Nous sommes fermement convaincues qu'il faut, au niveau des gouvernements nationaux, incorporer une problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques, plans, programmes et projets afin que leurs effets se fassent sentir de manière équitable sur les femmes, les hommes et les jeunes.
6. La participation des organisations de la société civile aux activités liées à la Convention diminue d'année en année par rapport au nombre d'organisations accréditées. Nous demandons de nouveau avec énergie que les organisations de la société civile participent davantage à ces activités telles qu'elles sont prévues dans la Convention. Ces organisations se sont profondément engagées dans la collecte d'informations sur les meilleures pratiques innovantes qui ont fait leurs preuves pour le partage des connaissances. Il est cependant regrettable que nous, organisations de la société civile, n'aurons plus le moyen de faire part directement à la Conférence des Parties de notre expérience et de nos connaissances d'expert par le biais du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) comme l'a recommandé le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa neuvième session.
7. Nous insistons sur l'importance qu'il y a à dresser un inventaire mondial des plantes résistant à la sécheresse. À cet égard, les organisations de la société civile pourraient

contribuer à localiser et rassembler les informations sur ces plantes dans les pays respectifs en collaboration avec les milieux scientifiques et le concours de la technologie.

8. Nous, organisations de la société civile, demandons également que le secrétariat de la Convention prête une attention particulière et apporte un solide soutien aux aires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC). Ces aires sont extrêmement bénéfiques en termes de conservation et de moyens de subsistance et offrent un potentiel appréciable pour faire face aux changements qui se produisent dans le monde, y compris les changements climatiques, la lutte contre la désertification, la préservation de la diversité biologique, le maintien des fonctions des écosystèmes et l'établissement d'une connectivité écologique entre les éléments du paysage. Elles font l'objet d'un volet approuvé du Programme de travail sur les zones protégées au titre de la Convention sur la diversité biologique; il y a là à notre avis une possibilité importante de coopération entre les secrétariats des conventions multilatérales relatives à l'environnement.

9. Il est nécessaire de renforcer le socle de connaissances scientifiques sur la gestion durable des terres pour prendre des décisions efficaces concernant la DDTS. Nous réclamons donc la création d'un groupe intergouvernemental d'experts scientifiques du sol et de la terre dans le cadre de la Convention. Les travaux de ce groupe compléteront également les contributions scientifiques et technologiques dans le contexte des synergies entre les conventions de Rio. Ce groupe devrait comprendre parmi ses membres des organisations de la société civile.

10. Nous, organisations de la société civile, recommandons que cette convention ouvre la voie au développement de synergies afin qu'elle soit efficacement mise en œuvre. En effet l'expérience a montré que les stratégies découlant de la Convention ne peuvent produire le résultat souhaité si cette convention est totalement isolée des autres conventions relatives à des domaines apparentés.

11. Les organisations de la société civile ont pris l'initiative ici, à la dixième session de la Conférence des Parties, de forger une alliance dans le cadre de la Convention afin de constituer une structure qui permettra à leurs membres d'échanger des informations sur leur expérience, la technologie et les meilleures pratiques concernant la DDTS. Cette alliance devrait également déboucher sur un partenariat efficace et un dialogue avec les parties prenantes au processus découlant de la Convention.

12. Nous, organisations de la société civile, accueillons favorablement et soutenons l'initiative de Changwon. Afin que cette initiative ait une plus large portée et s'inscrive davantage dans la concertation, nous demandons que la société civile y soit activement associée.

13. Les organisations de la société civile estiment que certaines questions doivent être traitées de toute urgence dans le cadre du processus découlant de la Convention. L'accapement des terres constitue dorénavant une menace pour la production de denrées alimentaires, la sécurité et la souveraineté alimentaire de nombreuses communautés locales. L'acquisition par des multinationales de larges étendues de terres agricoles communautaires a mis en concurrence directe l'accès à la terre pour la production de cultures vivrières par les communautés locales d'une part et l'accès à la terre pour la production de cultures non vivrières et en particulier d'agrocarburants par les multinationales. L'accapement des terres prive les communautés du patrimoine qui les nourrit, c'est-à-dire la terre.

14. Nous exhortons aussi non seulement les sociétés civiles mais aussi toutes les autres parties de prêter davantage attention à l'extrême pauvreté et l'injustice sociale causées par le déboisement et la dégradation des terres.

Annexe V

Déclaration du Forum des entreprises sur la gestion durable des terres

«Déclaration de GyeongNam»

Les problèmes environnementaux ne peuvent être résolus sans la participation d'un secteur privé dynamique et en expansion étant donné que les entreprises interviennent de plus en plus dans la recherche de solutions aux problèmes complexes liés à l'environnement. Ces solutions peuvent être trouvées grâce à des programmes faisant appel à la responsabilité sociale des entreprises pour répondre à des besoins vitaux sur le plan local, programmes à l'origine d'une croissance économique et d'innovations qui sont le fruit des connaissances scientifiques modernes, de l'éducation, des investissements et de la rentabilité des activités de lutte contre la désertification en vue d'améliorer les conditions de vie. À cet égard, nous, Forum des entreprises, en appelons à la sagesse des gouvernements pour qu'ils soutiennent les initiatives prises par les entreprises pour atténuer les changements climatiques, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que l'appauvrissement de la diversité biologique.

La lutte contre la désertification ne produit pas nécessairement des retours immédiats sur investissement, et c'est pourquoi les gouvernements doivent associer leurs propres efforts à ceux des milieux d'affaires et de la société civile. Sur le long terme, on peut espérer qu'une diminution de l'empreinte carbone dès lors que l'agriculture, la sylviculture et la gestion des terres seront devenues écologiquement viables se traduira pour le moins par une «dégradation nulle des terres».

Le premier Forum des entreprises sur la gestion durable des terres (GDT) a été lancé dans le cadre de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification qui s'en est trouvée ainsi valorisée; il a mis en relief le rôle déterminant joué par les milieux d'affaires dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, puisque le thème choisi était «Veillons sur la terre, la terre source de vie».

Le Forum a eu lieu les 17 et 18 octobre 2011 au Centre des congrès et des expositions de Changwon, dans la province de GyeongNam (République de Corée). M. Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention, M. Don Koo Lee, Ministre en charge du Service forestier de la République de Corée et M. Doo Kwan Kim, Gouverneur de la province de GyeongNam, ont pris la parole au cours de la séance d'ouverture.

Le Forum a considéré avec attention les efforts déployés actuellement par le secteur privé et au niveau national pour combattre la désertification. Les participants, qui comptaient parmi eux des représentants d'organismes de protection des terres et des forêts et des milieux universitaires, ont examiné les défis qui se posaient partout dans le monde, en rapportant des cas situés aussi bien en Corée du Nord et du Sud qu'en Mongolie, en Chine, en Asie du Sud-Est et en Afrique. Le Forum a également débattu des enseignements tirés de la participation du secteur privé aux activités relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique afin de trouver les moyens d'améliorer sa collaboration dans tous les pays en créant un Forum permanent des entreprises qui aura son siège en République de Corée.

À l'issue de ses délibérations, le Forum des entreprises sur la GDT réuni à la faveur de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification a prononcé la déclaration suivante:

1. Prenant note du fait que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique ont déjà mobilisé le secteur privé et les milieux d'affaires moyennant l'organisation de forums des entreprises, alors que rien n'a encore été fait dans le cas de la Convention sur la lutte contre la désertification.
2. Reconnaissant l'importance de la GDT, étant donné que la dégradation des terres entraîne la destruction de la couche superficielle du sol et de l'habitat de tous les organismes vivants, appauvrit la diversité biologique et provoque des changements climatiques.
3. Le Forum a pour but de susciter au sein du secteur privé une prise de conscience de l'importance de la terre, des forêts et de la couche superficielle du sol et, en particulier, des questions liées à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse.
4. Le Forum des entreprises sur la GDT étudiera les moyens d'établir un cadre de coopération efficace entre le secteur public et le secteur privé afin de chercher des solutions pour enrayer la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.
5. Tous les participants au Forum des entreprises sur la GDT vont unir leurs efforts dans le but d'enrayer et de prévenir la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.
6. Le Forum des entreprises sur la GDT vise à devenir le réseau le plus influent parmi les dirigeants d'entreprises mondiales qui participent à la GDT.
7. Le Forum des entreprises sur la GDT s'efforcera de créer un partenariat mondial rassemblant les entreprises du monde entier dont les activités ont un rapport avec la terre, l'agriculture, la forêt, l'eau, la vie et l'environnement, et il facilitera les contacts entre les chefs d'entreprise et les décideurs.
8. Le Forum des entreprises sur la GDT deviendra le lieu de rencontre réputé des chefs d'entreprise dont les activités ont un rapport avec la terre, l'agriculture, la forêt, l'eau, la vie et l'environnement. Il encouragera les participants appartenant au monde des affaires à réfléchir sur l'impact qu'ils ont eu sur l'environnement par le passé et à envisager de donner corps à la responsabilité sociale des entreprises.
9. Le Forum des entreprises sur la GDT offrira un lieu d'échanges pour nouer des liens de coopération avec un large éventail de parties prenantes. Il encouragera les fonctionnaires à s'appuyer, pour prendre des décisions, sur les technologies de pointe et la créativité du monde des affaires en tirant parti de l'effet de masse de la société civile. Il invitera des universitaires et des experts à donner leur avis sur la manière dont les entreprises peuvent se développer durablement tout en respectant l'environnement. Il étudiera également la possibilité de créer avec le secteur privé et partout dans le monde des partenariats qui ont une utilité pratique et jouera un rôle de premier plan dans la préservation de la productivité de la terre, qui est source de vie.
10. Le Forum fixera chaque année des objectifs concrets réalistes. Il mobilisera des fonds en conséquence pour financer sa contribution à la lutte contre la désertification. Il établira ses propres lignes directrices et encouragera ses membres à les appliquer de leur propre chef. Il demandera à ses membres de faire connaître d'eux-mêmes les pratiques optimales qu'ils ont établies sur la base de ces directives.
11. Le Forum compte rassembler plus d'un millier de membres dans les cinq ans. Des réunions seront organisées régulièrement et tous les membres seront invités à y participer. Le premier Forum des entreprises, organisé à la faveur de la Conférence des Parties qui a eu

lieu dans la province de GyeongNam (République de Corée), a réuni plus d'une centaine de dirigeants. Le Forum aspire à devenir un réseau durable et influent au niveau mondial.

12. Le Forum appuiera fermement la création du Groupe international d'experts de la désertification et du Comité exécutif de la technologie.

13. Le Forum encouragera les dirigeants d'entreprise à s'engager dans des concours de plans d'affaires dans le domaine de l'environnement et dans des pépinières d'entreprises à caractère social et à participer au Prix des défenseurs de la GDT.

14. Le Forum invite les gouvernements respectifs à élaborer de nouvelles politiques et incitations en rapport avec la GDT.

15. Le Forum des entreprises sur la GDT établira son bureau principal à Séoul, en République de Corée, et aura également un bureau dans les locaux de l'ONU à Bonn, en Allemagne, où se trouve le siège du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification.

16. Le Forum des entreprises sur la GDT tiendra sa deuxième session dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui aura lieu en 2012 à Rio de Janeiro (Sommet Rio+20).

17. Le Forum des entreprises sur la GDT tiendra sa troisième session dans le cadre de la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, en 2013.

18 octobre 2011

Centre des Congrès et des expositions de Changwon
Province de GyeongNam, République de Corée

Signé par

Tous les membres du Forum des entreprises

Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification

Annexe VI

[en anglais seulement]

Draft Chairman's summary of the interactive panel discussion on the mid-term evaluation of the 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008–2018)

(Fifth plenary meeting of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention, Changwon, Republic of Korea, 19 October 2010)

1. An interactive panel discussion on the mid-term evaluation of the 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008–2018) (The Strategy) was held as part of the official programme of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention (CRIC) at its tenth session, with the participation of the following panellists:

- Mr. Octavio Perez Pardo
- Ms. Sina Maïga Damba
- Mr. Gustavo de Fonseca.

2. The discussion was moderated by Mr. Matt Walpole.

3. Three topics were addressed, through brief presentations by the panellists and open discussion with the floor:

(a) Engaging the international community in setting targets and defining indicators for progress;

(b) Improving political will and commitment to the Convention and raising awareness of desertification/land degradation and drought and of the profile of the Convention;

(c) Building the capacities of affected country Parties to access financial resources for funding activities to combat desertification/land degradation and drought.

4. At its meeting on 14 October 2011, the CRIC Bureau agreed to forward the Chairman's summary as documentary input to the entity entrusted with preparation for the mid-term evaluation of The Strategy.

A. Engaging the international community in setting targets and defining indicators for progress

5. The panellist encouraged Parties to focus on what they wanted to achieve with the mid-term evaluation, requesting them to imagine and anticipate the future beyond "institutional" housekeeping.

6. National prioritization within sustainable land management approach is key, as part of the national environmental infrastructure requiring investment. Investment plans could

be seen as a mechanism for attracting investment from national budgets, as well as from bilateral and international partners. This can happen only if countries first assess their national situation and ensure that national action programmes are aligned with The Strategy. Alignment of action programmes will make reporting effective, including measuring progress against national targets which each country may wish to set individually but within the framework of the intergovernmental process and the commonly-shared objectives of The Strategy.

7. The national report is first and foremost a tool to be used for domestic planning, rather than being a communication to Parties and to the Conference of the Parties for global review. It should not be perceived as an obligation but should be used to address challenges in implementing the Convention and to monitor progress at country level. Only with a clear demonstration that implementation can occur at country level can we expect any significant reappropriation of Global Environment Facility financing. There is an opportunity to be seized, but concrete results should be delivered and documented.

B. Improving political will and commitment to the Convention, and raising awareness of desertification/land degradation and drought and the profile of the Convention

8. The panellist addressed the problem that desertification and land degradation are still not perceived as global threats, in spite of the knowledge of national and transnational challenges.

9. Women are particularly affected by desertification/land degradation and drought (DLDD) in rural areas as they fetch water and firewood. As a way forward, mainstreaming of gender factors in the UNCCD process should be accelerated, and the mid-term evaluation would be a good opportunity to assess progress.

10. The speaker then went on to highlight the need to operationalize commitments and mobilize additional resources. In raising awareness further, a call to other environmental multilateral processes should be made, with the aim of inspiring action and changing people's attitudes to desertification. The speaker explored whether we need to simplify the messaging and branding. Finally, the speaker addressed the matter of tailoring scientific research better to communities' needs and encouraging country Parties to adopt a programmatic approach more aligned with best practices.

11. The mid-term evaluation needs to emphasize what is being done and the solutions, moving away from negative communications and bringing in successful experience. The evaluation should document the dimensions of political and financial support generated by The Strategy, and be used to turn The Strategy into a protocol for implementation. National awards and incentives should be developed; there is a requirement to tailor scientific research to actual community needs; best practices on sustainable land management should be used to make national policies more effective. Investment at community level has been successful; funding should be targeted and rationed, and a move from institutional matters to implementation of concrete action is required. Reporting should be enhanced and more effective, and adaptation to climate change and recurrent drought should be further highlighted.

C. Building the capacities of affected country Parties to access financial resources for funding activities to combat desertification/land degradation and drought

12. The panellist outlined critical elements that were lacking in accessing resources, notably a global/local needs assessment including gaps and structures. Most of the opportunities are at national and subnational level but will not be accessed unless we can strengthen capacity for needs assessment.

13. Building capacity in sustainable land management needs synergy and real results. There are several options available in innovative financing, which can be further explored and expanded. The Strategy of the United Nations Convention to Combat Desertification should be aiming for a triple win. Particularly important will be assessment of the role of the private sector and national trust funds with adequate management of financial assets. There is also scope for The Strategy to address issues of perverse agricultural policies and put in place a response that redirects existing resources.

14. The mid-term evaluation should aim to deliver transformative and up-scaling of activity to deliver results to the maximum number of beneficiaries for each dollar invested. Results matter. The evaluation might review the results-based management framework to ensure alignment of needs with funding but also to ensure that the process is in accord with the principles of the Paris Declaration. The entire system needs to be more harmonized so that the approach does not fracture the funding lines.

15. It is important to stress the extent of the alignment of action programmes and the validity of national communications in the last reporting and review process. Measurable indicators need to be established at country level, and to be coherent and compatible with the intergovernmental review process. Programme tools are needed, and these need to be mainstreamed into national development strategy and plans. The applicability of these tools at local level needs to be examined with The Strategy, taking account of decentralization, local-level training and capacity building. The evaluation needs to take account of the availability of national funding and the access of key stakeholders to these resources or to local development funds. The mid-term evaluation should propose appropriate mechanisms for enhancing delivery. Pooling of efforts is important, but above all the reconciliation of financing and results is a must.

Annexe VII

[English only]

Documents before the Conference of the Parties at its tenth session

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(10)/1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/2	Review of progress in implementation of the comprehensive communication strategy. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/3	Implementation of paragraphs 1 to 3 and 5 to 8 of decision 6/COP.9. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/4	Implementation of decision 6/COP.9 - Evaluation of the Global Mechanism. Report by the Bureau of the Conference of the Parties at its ninth session
ICCD/COP(10)/5	Revised procedures for the participation of civil society organizations in meetings and processes of the United Nations Convention to Combat Desertification. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/6	Consideration of the follow-up to the outcome of the World Summit on Sustainable Development relevant to the United Nations Convention to Combat Desertification and the outcome of the eighteenth and nineteenth sessions of the Commission on Sustainable Development. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/7	Programme and budget for the biennium 2012–2013. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/8	The costed draft two-year work programmes for the secretariat, the Committee for the Review of the Implementation of the Convention and the Committee on Science and Technology (2012–2013). Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/9/Rev.1	The costed draft two-year work programme for the Global Mechanism (2012–2013). Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/10	Financial performance for the Convention trust funds. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/11	Report on the implementation of the joint work programme of the secretariat and the Global Mechanism (2010–2011). Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/12	Report on the implementation of the costed two-year work programme of the secretariat (2010–2011). Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/13	Report on the implementation of the costed two-year work programme of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention (2010–2011). Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/14/Rev.1	Report on the implementation of the costed two-year work programme of the Committee on Science and Technology (2010–2011). Note by the

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
	secretariat
ICCD/COP(10)/15	Report on the implementation of the costed two-year work programme of the Global Mechanism (2010–2011)
ICCD/COP(10)/16	Unaudited financial statements for the Convention trust funds for the biennium 2010–2011 as at 31 December 2010. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/17	Audited financial statements for the Convention trust funds for the biennium ended 31 December 2009, including the report of the United Nations Board of Auditors
ICCD/COP(10)/18	Report on the status of contributions to the Convention trust funds for the biennium 2010–2011. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/19	Audited financial statements for the Convention trust funds for the biennium ended 31 December 2009, including the audit report of Pricewaterhouse-Coopers for the Global Mechanism. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/20	Audited financial statements for the Convention trust funds for the biennium 2010–2011, including the audit report of PricewaterhouseCoopers as at 31 December 2010 for the Global Mechanism
ICCD/COP(10)/21	Mechanisms to facilitate regional coordination of the implementation of the Convention. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/22	Report on progress on the maintenance of the roster of independent experts. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/23	Rule 47 of the rules of procedure. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/24	Amendment of the rules of procedure (including rule 22). Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/25	Procedures and institutional mechanisms for the resolution of questions on implementation. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/26	Annexes containing arbitration and conciliation procedures. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/27	Report on activities supporting the United Nations Decade for Deserts and the Fight against Desertification (2010–2020). Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/28	Accreditation of intergovernmental and non-governmental organizations, admission of observers. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/28/Add.1	Accreditation of intergovernmental and non-governmental organizations, admission of observers. Note by the secretariat. Addendum
ICCD/COP(10)/29	Revised procedures for the accreditation of civil society organizations and the private sector. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/30	Credentials of delegations. Report of the Bureau to the Conference of the Parties
ICCD/COP(10)/INF.1	Information for participants. Note by the secretariat

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(10)/INF.2	Consultants' report on the evaluation of the Global Mechanism to the Bureau of the Conference of the Parties at its ninth session
ICCD/COP(10)/INF.3	The Global Mechanism case before the International Court of Justice
ICCD/COP(10)/INF.4	Statement by the International Fund for Agricultural Development on the consultants' report on the evaluation of the Global Mechanism
ICCD/COP(10)/INF.5	The response of the International Fund for Agricultural Development
ICCD/COP(10)/INF.6	The management response of the Global Mechanism
ICCD/COP(10)/INF.7	The report of the Executive Secretary on office space availability and eventual costs
ICCD/COP(10)/INF.8	Background document on the high-level segment during the Conference of the Parties at its tenth session
ICCD/COP(10)/INF.9	Revised glossary for the performance review and assessment of implementation of the Convention. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/INF.10	List of participants
ICCD/COP(10)/MISC.1	Report on the review of the hosting arrangements of the existing UNCCD Regional Coordination Units
ICCD/COP(10)/MISC.2	Comparative matrix. Evaluation of the Global Mechanism
ICCD/COP(10)/MISC.3	The management response of the Global Mechanism
ICCD/COP(10)/MISC.4	Overview of expertise per discipline by country on the roster of experts. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/MISC.5/Rev.4	The Changwon Initiative
ICCD/COP(10)/MISC.6	Provisional list of participants
ICCD/COP(10)/CRP.1	Global Mechanism Satisfaction Survey on the Integrated Financing Strategy

Documents before the Committee for the Review of the Implementation of the Convention at its tenth session

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/CRIC(10)/1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/1/Corr.1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/CRIC(10)/2	Comprehensive multi-year workplan for the Convention (2012–2015). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/2/Corr.1	Comprehensive multi-year workplan for the Convention (2012–2015). Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/CRIC(10)/3	Draft multi-year workplan for the secretariat (2012–2015). Note by the secretariat

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/CRIC(10)/4	Draft joint work programme of the secretariat and the Global Mechanism (2012–2013). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/5	Draft multi-year workplan for the Global Mechanism (2012–2015). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/6	Draft multi-year workplan for the Committee for the Review of the Implementation of the Convention (2012–2015). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/7 - ICCD/COP(10)/CST/10	Draft multi-year workplan for the Committee on Science and Technology (2012–2015). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/8	Preliminary analysis of information contained in reports from the Committee for the Review of the Implementation of the Convention and the Committee on Science and Technology. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/9	Preliminary analysis of information contained in reports from the secretariat and the Global Mechanism. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/10	Preliminary analysis of information contained in the report from the secretariat on the operational objectives of The Strategy. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/11	The iterative process: refinement of the set of performance indicators and associated methodologies. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/12	How best to measure progress on strategic objective 4 of the 10-year strategic plan and framework to enhance the implementation of the Convention (2008–2018). Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/13	Format and methodological guidelines for reporting by civil society organizations (2012–2013). Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/4 - ICCD/CRIC(10)/14	Guidelines for the preliminary analysis of information contained in reports from Parties and other reporting entities. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/15	Iterative process: refinement of methodologies for the review and compilation of best practices, including methodological guidelines for best practices on sustainable land management technologies, including adaptation. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/16	Draft format and methodological guidelines for reporting on best practices on funding and resources mobilization. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/17	Draft modalities, criteria, and terms of reference for the mid-term evaluation of The Strategy. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/18	Progress made in the implementation of decision 8/COP.9. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/19	Draft advocacy policy framework on climate change. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/20	Draft advocacy policy framework on gender. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/20/Corr.1	Draft advocacy policy framework on gender. Note by the secretariat. Corrigendum

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/CRIC(10)/21	Draft advocacy policy framework on food security. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/22	Synergies in reporting under the Rio conventions. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/22/Corr.1	Synergies in reporting under the Rio conventions. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/CRIC(10)/23	Report by the Global Environment Facility on its strategies, programmes and projects for financing the agreed incremental costs of activities concerning desertification
ICCD/CRIC(10)/24	Facilitating access to funding under the Global Environment Facility land degradation focal area allocations and set aside. Needs assessment for the alignment of national action programmes and the 2012–2013 reporting and review process. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/24/Corr.1	Facilitating access to funding under the Global Environment Facility land degradation focal area allocations and set aside. Needs assessment for the alignment of national action programmes and the 2012–2013 reporting and review process. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/CRIC(10)/INF.1	Global Drylands Report: a United Nations system-wide response
ICCD/CRIC(10)/CRP.1	Linking the Global Environment Facility Land Degradation Focal Area Strategy and the UNCCD Ten-year Strategy to Streamline Investments in Sustainable Land Management

Documents before the Committee on Science and Technology at its tenth session

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(10)/CST/1	Provisional agenda and annotations. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/2	Report on the refinement of the set of impact indicators on strategic objectives 1, 2 and 3. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/3	Template and reporting guidelines on strategic objectives 1, 2 and 3 for affected country Parties. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/4 - ICCD/CRIC(10)/14	Guidelines for the preliminary analysis of information contained in reports from Parties and other reporting entities. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/5	Progress report on the preparation of the UNCCD 2nd Scientific Conference and report on the organization of sessions of the Committee on Science and Technology in a predominantly scientific and technical conference-style format. Note by the secretariat

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(10)/CST/5/Corr.1	Progress report on the preparation of the UNCCD 2nd Scientific Conference and report on the organization of sessions of the Committee on Science and Technology in a predominantly scientific and technical conference-style format. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP(10)/CST/6	Report on the assessment of how to organize international, interdisciplinary scientific advice to support the Convention process. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/7	Role and responsibilities of science and technology correspondents. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/8	United Nations Convention to Combat Desertification fellowship programme. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/9	The knowledge management system, including traditional knowledge as outlined in article 16 (g) of the Convention text, best practices and success stories on combating desertification, land degradation and drought issues. Note by the secretariat
ICCD/CRIC(10)/7 - ICCD/COP(10)/CST/10	Draft multi-year workplan for the Committee on Science and Technology (2012–2015). Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/INF.1	Report on the scientific peer review for the refinement of the set of impact indicators on strategic objectives 1, 2 and 3. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/INF.2	Report on the pilot tracking exercises for the refinement of the set of impact indicators on strategic objectives 1, 2 and 3. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/INF.3	Assessment of the organization of the UNCCD 1st Scientific Conference: final report. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/INF.4	List of science and technology correspondents. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/INF.5	Enhanced scientific cooperation and knowledge exchange between the Committee on Science and Technology and the scientific subsidiary bodies of the United Nations Framework Convention on Climate Change and the Convention on Biological Diversity, the Scientific and Technical Advisory Panel of the Global Environment Facility and relevant specialized agencies of the United Nations. Note by the secretariat
ICCD/COP(10)/CST/INF.5/Corr.1	Enhanced scientific cooperation and knowledge exchange between the Committee on Science and Technology and the scientific subsidiary bodies of the United Nations Framework Convention on Climate Change and the Convention on Biological Diversity, the Scientific and Technical Advisory Panel of the Global Environment Facility and relevant specialized agencies of the United Nations. Note by the secretariat. Corrigendum
ICCD/COP(10)/CST/INF.6	Methodological guide on the use of impact indicators to measure progress against strategic objectives 1, 2 and 3. Note by the secretariat

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(10)/CST/MISC.1	Key findings of the e-survey on how to organize international, interdisciplinary scientific advice

Other documents available at the session

<i>Document symbol</i>	<i>Title</i>
ICCD/COP(9)/18	Report of the Conference of the Parties on its ninth session: proceedings
ICCD/COP(9)/18/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its ninth session: action taken
ICCD/COP(8)/16	Report of the Conference of the Parties on its eighth session: proceedings
ICCD/COP(8)/16/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its eighth session: action taken
ICCD/COP(7)/16	Report of the Conference of the Parties on its seventh session: proceedings
ICCD/COP(7)/16/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its seventh session: action taken
ICCD/COP(6)/11	Report of the Conference of the Parties on its sixth session: proceedings
ICCD/COP(6)/11/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its sixth session: action taken
ICCD/COP(5)/11	Report of the Conference of the Parties on its fifth session: proceedings
ICCD/COP(5)/11/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its fifth session: action taken
ICCD/COP(4)/11/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its fourth session: action taken
ICCD/COP(3)/20/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its third session: action taken
ICCD/COP(2)/14/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its second session: action taken
ICCD/COP(1)/11/Add.1	Report of the Conference of the Parties on its first session: action taken
ICCD/CRIC(9)/16	Report of the ninth session of the Committee for the Review of the Implementation of the Convention
ICCD/CRIC(9)/INF.9	Options to increase synergies in monitoring the Rio conventions. Note by the secretariat
ICCD/CST(S-2)/9	Report of the Committee on Science and Technology on its second special session